

RÈGLEMENT GRAND JEU FABULEOS

Article 1 : Société organisatrice

Société Fabuleos S.A.S. au capital de 277.581 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 507 436 814, dont le siège social est situé 4, rue de Ventadour 75001 Paris, Tél. (+33)1 44 88 60 30, organise du 11 Novembre 2019 00h01 au 11 janvier 2020 23h59 un jeu dénommé « Grand Jeu Fabuleos ».

Article 2 : Modalités de participation

La participation à ce jeu gratuit, est ouverte à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que les membres de leur famille) et étant membre du programme Fabuleos. Si un joueur souhaite participer à ce jeu concours, et qu'il n'est pas membre du programme Fabuleos, il aura la possibilité de s'inscrire gratuitement au programme lors de ce jeu.

La participation est limitée à une participation par personne pendant toute la durée du jeu. Même prénom, même nom et même email.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Si le cas se présente, Fabuleos se réserve le droit de demander au participant une copie de sa pièce d'identité afin de juger de son droit ou non de bénéficier du lot gagné.

La participation au jeu nécessite d'avoir accepté les Conditions Générales de Fabuleos (voir détail à l'article 3).

Article 3 : Modalités du jeu

Pour pouvoir participer au Grand Jeu Fabuleos :

Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans et résider en France.

Cas N°1, le joueur a déjà un compte ouvert Fabuleos : dans ce cas, il devra s'identifier sur son compte Fabuleos, et réaliser un achat chez l'un de nos 1200 marchands en passant par Fabuleos et ce, entre le 11 Novembre 2019 00h01 et le 11 Janvier 2020 23h59. A défaut, il ne pourra valider sa participation

Cas N°2, le joueur n'est pas encore inscrit à Fabuleos : dans ce cas, il devra s'inscrire à Fabuleos puis s'identifier sur le site Fabuleos et réaliser un achat chez l'un de nos 1200 marchands en passant par Fabuleos et ce, entre le 11 Novembre 2019 00h01 et le 11 Janvier 2020 23h59. A défaut, il ne pourra valider sa participation.

Les achats seront comptabilisés jusqu'au 11 Janvier 2020 23h59

Pour pouvoir bénéficier de votre cadeau si vous êtes tiré au sort, votre achat doit avoir été tracé sur votre compte Fabuleos

Article 4 : Dotation & Remise du prix

La dotation est mise en jeu par tirage au sort. La dotation est une e-carte cadeau Zara de 100,00 € TTC.

Modalités concernant la dotation :

- Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans et résider en France.
- Le gagnant sera contacté par Fabuleos par mail aux coordonnées indiquées sur fabuleos.fr au maximum 4 semaines après le tirage au sort, afin que le gagnant fournisse ses coordonnées postales pour lui envoyer la dotation.
- Si Fabuleos ne parvient pas à contacter le gagnant du prix dans les 8 semaines suivants la fin du jeu, soit jusqu'au 8 mars 2020, le prix sera annulé et le gagnant du prix se verra retiré le gain du prix.
- Le prix est tel que décrit, et il n'est ni échangeable ni transférable. Il ne peut être transformé en argent ou autre, que ce soit en totalité ou en partie.
- En cas de force majeure, Fabuleos se réserve le droit de remplacer le prix annoncé par un prix de valeur équivalente. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale, numéros de téléphone et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.
- Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise Fabuleos à utiliser son nom, prénom dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre

que le prix gagné. De même, elle ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison. Le gagnant renonce à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 5 : Tirage au sort du gagnant

La désignation du gagnant se fera par tirage au sort, qui aura lieu au plus tard dans les 2 semaines suivant la fin du jeu, soit avant le 25 Janvier 2020. Un gagnant sera tiré au sort parmi les joueurs ayant un compte ouvert sur Fabuleos au moment du tirage au sort et ayant réalisé un achat via Fabuleos chez un des 1200 partenaires entre le 11 Novembre 2019 00h01 et le 11 Janvier 2020 23h59.

Un email de confirmation sera envoyé dès lors adressé au gagnant.

Article 6 : Consultation du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. Le règlement complet est consultable dans les conditions générales Fabuleos.

Article 7 : Limite de l'utilisation d'internet et loyauté de la participation

Fabuleos se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email. Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Fabuleos décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet.

Article 8 : Acceptation du règlement, litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Fabuleos tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Responsabilité de Fabuleos :

La responsabilité de Fabuleos est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné par le gagnant.

Fabuleos ne garantit pas que le site et le jeu soient exempts d'anomalies, d'erreurs ou de bugs.

En tout état de cause, Fabuleos ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute inexécution des obligations pesant sur lui par application du présent règlement qui serait imputable soit au fait du Participant, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des obligations résultant du présent règlement, soit à un cas de force majeure.

De même, Fabuleos n'est pas responsable de tout défaut de développement, mauvais fonctionnement, incompatibilité avec d'autres programmes informatiques installés dans le disque dur du micro-ordinateur du participant, ni en cas de perte ou d'altération des données du participant, suite à la participation au jeu.

Fabuleos se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article 6. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Dans de telles circonstances, Fabuleos mettra en place les moyens techniques pour en informer les Participants sur le site du jeu.

Fabuleos permettra un accès au jeu à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. Fabuleos pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance interrompre l'accès au jeu. Fabuleos ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

Fabuleos mettra tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination du Gagnant et l'attribution du lot soit conforme au règlement du jeu. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination du Gagnant, Fabuleos ne saurait être engagé à l'égard des Participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement du jeu.

Article 9 : Force probatoire

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de Fabuleos ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

Article 10 : Compétence juridictionnelle

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article 11 : loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés ») et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général européen sur la Protection des Données » (ci-après « RGPD »). Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par courrier à « Société Fabuleos – Grand Jeu Fabuleos – 4 rue de Ventadour – 75001 PARIS ».

Article 12 : Droits de propriété (littéraire et artistique)

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.